



SCTD INDUSTRIES



SMART-BATTERIE

**Le stockage virtuel
par SCTD INDUSTRIES**

- Pas de changement de fournisseur électrique
- Pas abonnement mensuel ou autres dépenses
- Pas d'engagement de durée
- Un remboursement de votre surplus pendant 10 ans
- Pas de décote sur l'énergie remboursée

LE PRINCIPE

Vous produisez en autoconsommation



Vous surproduisez de l'énergie



Vous stockez votre excédent dans votre **SMART-BATTERIE**
virtuel de 600 000w
Equivalent à 250 batteries lithium de 2400w pièce



Vous effectuez votre relevé annuel



€ Nous vous remboursons l'excédent de production
À hauteur de 600 000w par année pendant 10 ans





SCTD INDUSTRIES



SMART-BATTERIE

Notre solution reste avant tout une aide pour apporter une meilleure rentabilité d'une installation en autoconsommation pour nos clients. Cette solution sera proposée uniquement aux clients directs de la société **SCTD INDUSTRIES**.

Il n'y a pas de condition d'éligibilité sauf de bien respecter les avis techniques préconisés par notre équipe d'ingénieurs.

Le remboursement proposé du stockage est de 600 000w par année maximum. La base de tarif retenue sera le coût du KWh TTC payé par l'utilisateur lors de la signature du contrat d'installation, cette base sera maintenue pendant 10 ans.

Le remboursement se fera chaque année par chèque à date anniversaire du contrat pendant 10 ans.

Dans notre solution :

- Pas de changement de fournisseur d'électricité
- Une forte capacité de stockage virtuel de 600 000w par année
- Pas d'abonnement ou autre frais à prévoir
- Pas de décote de l'énergie stockée, remboursement en TTC. (en moyenne 17-18ct par kW)
- Pas d'engagement de durée